

ADP : tant de maladresses pour un enjeu majeur

Par une simple déclaration, le gouvernement a suspendu le processus de privatisation d'ADP, après la décision du Conseil Constitutionnel du 9 mai 2019, autorisant la recherche de 4,7 millions de signatures afin de demander un référendum sur le principe de la privatisation. Si l'on ajoute aux neuf mois impartis pour la collecte des signatures, l'éventualité d'un référendum en cas d'obtention du nombre de ces signatures, il est probable que la privatisation ne reprendra pas, quoi qu'il arrive, sous ce quinquennat, notamment en raison des échéances électorales à venir.

Il n'y avait aucune obligation juridique d'interrompre la procédure engagée et cela d'autant plus que, la semaine suivante, le Conseil Constitutionnel validait la loi Pacte qui autorise la privatisation d'ADP et dont l'application immédiate est de droit. Cette interruption est bien une décision politique prise « par respect des Français » a déclaré curieusement le ministre alors qu'il n'est même pas encore dit qu'ils seront consultés. Ainsi, un cinquième des parlementaires ont pu, avec l'accord du gouvernement, paralyser l'application d'une loi nouvelle !

L'article 11 de la Constitution prévoit que la procédure référendaire ne peut viser l'abrogation d'une « disposition législative promulguée depuis moins d'un an ». La Constitution veut ainsi éviter tout conflit entre procédure référendaire et procédure parlementaire. Quelque opinion que l'on ait sur la privatisation, nous sommes bien dans un tel cas.

Populisme. Le Conseil constitutionnel était d'ailleurs saisi dans le même moment des deux textes en conflit. Si la loi Pacte avait été examinée en premier, elle aurait été promulguée avant la demande référendaire et cette dernière était alors littéralement irrecevable. Le Conseil Constitutionnel, présidé par M. Fabius, a choisi d'ignorer l'esprit de la Constitution en faisant passer en premier la demande référendaire et d'ouvrir le conflit entre démocratie représentative et populisme. Même s'il est peu probable que la pétition atteigne les 4,7 millions de signatures, le Conseil constitutionnel a ouvert un précédent qui permet de ralentir significativement tout projet de loi qui déplaît à une minorité.

Le Conseil Constitutionnel, présidé par M. Fabius, a choisi d'ignorer l'esprit de la Constitution en faisant passer en premier la demande référendaire et d'ouvrir le conflit entre démocratie représentative et populisme

La culture dominante de Bercy n'est favorable ni aux privatisations ni à la décentralisation car ces deux politiques réduisent l'étendue de ses pouvoirs et le nombre des postes dont l'administration dispose. C'est sans doute pourquoi les justifications qui ont été données à la privatisation d'ADP ont été exécrables. Or la vraie justification de la privatisation est de permettre le financement des investissements de nos aéroports par des capitaux dont l'Etat actionnaire ne dispose plus et qui sont indispensables à leur développement face à une concurrence internationale ardente. L'endettement astronomique de l'Etat l'empêche d'investir, voilà pourquoi il privatise !

Le souci est de savoir quel aéroport européen sera demain leader de l'accueil sur notre continent, offrant à son territoire la meilleure attractivité. Le premier aéroport européen est Londres Heathrow (7^{ème} mondial), Paris CDG, avec 10 millions de passagers en moins, arrive 2^{ème} en Europe (mais 10^{ème} mondial), Amsterdam le talonne comme 3^{ème} européen (11^{ème} mondial) et le 4^{ème} est Francfort (14^{ème} mondial).

La compétition est rude et la comparaison des équipements n'est pas souvent à l'avantage de la France, malgré quelques efforts récents. Ce sont les aéroports qui gèrent et organisent les facilités d'atterrissage, les transferts de passagers, la commercialisation des lieux et font payer les droits aéroportuaires aux compagnies, ils peuvent ainsi en favoriser certaines. Un des éléments du conflit entre KLM et Air France tient à la rivalité entre Amsterdam Schiphol et de Roissy CDG.

Compétition mondiale. Il s'agit bien de la compétition mondiale des territoires nationaux et non pas seulement du leadership d'entreprises comme certains discours officiels l'ont affirmé. Les entreprises peuvent changer de nationalité ou d'actionnaires et certaines sont plus exposées que d'autres : elles ne peuvent pas garantir durablement l'intérêt national. C'est la raison pour laquelle il faut une alliance entre le capital privé qui investit et les collectivités locales soucieuses de l'aménagement des territoires et de leurs accès. Au moment du Brexit qui ouvre des redéploiements économiques, la France a une carte à jouer et c'est urgent.

Au lieu de quoi, Bercy a expliqué que la privatisation était nécessaire pour alimenter de 10 milliards un fonds d'innovation de rupture qui promettait des bénéfices importants. Discours cent fois tenu au cours de l'histoire économique et qui a toujours déçu. ADP distribue un dividende annuel de 2,5% à ses actionnaires, et il n'est pas certain que le fonds envisagé puisse faire mieux.

L'importance de l'endettement de l'Etat et du déficit budgétaire qui progressent tous les deux, font contraste avec la dimension réduite du fonds projeté.

Le ministre a par ailleurs soutenu qu'il s'agissait de créer un champion mondial français de l'aéroportuaire, semblant désigner d'avance une entreprise peu en faveur dans l'opinion et dont le capital opéable peut évoluer. Les manœuvres, les fuites calculées, les amendements suggérés, les variations, les tergiversations n'ont pas donné à l'opinion le sentiment qu'on se préoccupait beaucoup de l'intérêt général. D'où le sentiment populaire de plus en plus défavorable à la privatisation.

En affirmant que l'Etat recherchait une recette maximum que seule une procédure d'appel d'offre pure et dure permettrait d'obtenir, le gouvernement a suscité de nombreuses candidatures internationales, disposées à offrir des montants très importants qu'aucun groupe français ne pourrait concurrencer

Enfin, en affirmant que l'Etat recherchait une recette maximum que seule une procédure d'appel d'offre pure et dure permettrait d'obtenir, le gouvernement a suscité de nombreuses candidatures internationales, disposées à offrir des montants très importants qu'aucun groupe français ne pourrait concurrencer. Et le « mieux disant financier » n'a pas nécessairement les ambitions et la politique qui coïncideraient avec l'intérêt national, qu'il s'agisse des compagnies aériennes françaises, du devenir des 6 700 ha appartenant à ADP en banlieue parisienne ou de la protection des riverains quant aux nuisances écologiques.

Ce qui vient d'arriver est donc une occasion manquée de gagner des parts de croissance, mais aussi d'assurer un meilleur avenir de nos territoires. Les investissements indispensables au rayonnement de nos aéroports vont manquer.